



RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU CCAS

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT et de l'article 107 de la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre), ce rapport d'orientations budgétaires portera sur les **réalisations 2022, les prévisions** de dépenses et de recettes de l'exercice **2023**, tant en fonctionnement qu'en investissement afin d'échanger autour des priorités d'actions et de la situation financière du CCAS au regard du contexte local.

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine. Après deux années de crise sanitaire qui ont eu un impact sur les finances, causant ainsi une augmentation des achats de fournitures et des offres financières des entreprises dans le cadre des marchés de fournitures, de services et marchés de travaux, l'économie connaît à nouveau des perturbations liées à cette guerre qui se traduisent notamment par :

- Un fort impact sur le prix de l'énergie,
- L'accélération de l'inflation, après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%) et pourrait se poursuivre jusqu'à l'été 2023 malgré un certain nombre de mesures prises par le gouvernement,
- Des difficultés de recrutement et d'approvisionnement dans le secteur de l'industrie et du bâtiment.

Au vu de ce contexte, le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population pierrefittoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du **Projet de la Loi de Finances (PLF) 2023**.

Le PLF pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques pour stabiliser le déficit public à 5% du PIB en 2023. Le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158 milliards.

Les principales mesures prévues concernant les particuliers sont les suivantes :

■ **Le pouvoir d'achat des ménages**

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé, avec un coût estimé à 45 milliards d'euros. La hausse des prix du gaz sera limitée à 15% à partir de janvier 2023 et la hausse des prix de l'électricité à 15% à partir de février 2023.

Le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation afin de protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent. Quelques aménagements du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sont, en outre, prévus.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Des crédits sont ouverts pour l'application au plus tard le 1er octobre 2023 de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

■ **Les mesures pour l'emploi et les entreprises**

Le projet de loi a pour objectif le plein emploi. Le soutien à l'apprentissage est poursuivi avec 3,5 milliards d'euros destinés à l'aide à l'embauche d'alternants. Par ailleurs, 84 millions d'euros sont budgétés pour accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée, dans le prolongement du plan de réduction des tensions de recrutement instauré par le gouvernement en 2021. Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux

ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel. Trois milliards d'euros sont, en outre, prévus pour soutenir les entreprises face à la flambée des prix de l'énergie.

■ **Les mesures pour la transition écologique**

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi, à hauteur de trois milliards d'euros. Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité, (nouvelle fenêtre) dispositif de rénovation globale favorisant des travaux de rénovation thermique plus efficaces, sera renforcé. Ce dispositif sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes. Des financements seront dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, au verdissement du parc automobile, à l'acquisition de véhicules moins polluants, en particulier la création d'un nouveau dispositif de leasing social. S'agissant de la biodiversité, près de 300 millions d'euros sont destinés à des opérations d'adaptation et de restauration écologique sur les territoires, à la protection du littoral et aux aires protégées. Un nouveau dispositif d'assurance récolte est mis en place pour protéger les exploitants agricoles affectés par les événements climatiques. Un soutien est prévu pour les énergies émergentes et la décarbonation.

■ **Les principales mesures prévues concernant les collectivités sont les suivantes :**

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15%). Un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des 4 biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...). Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété.

Les fortes contraintes continuent de peser sur les ressources des Collectivités territoriales avec des incidences sur le fonctionnement des services du CCAS en 2022 et par conséquent une diminution des produits des services. Une attention particulière doit être apportée à l'évolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

L'élaboration du budget 2023 doit s'inscrire pleinement dans cet objectif et viser à une stabilité de la subvention d'équilibre apportée par la Ville.

I. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Rappel des budgets votés en 2022 :

La section de fonctionnement s'équilibrait en dépenses et en recettes à **3.555.990 €**. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de **334.487 €** a été repris au budget primitif.

La section d'investissement s'équilibrait en dépenses et en recettes à hauteur de **285 147 €**. Le solde cumulé excédentaire de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2021, également repris au budget primitif, était de **223 360 €**.

L'excédent global repris au budget 2022 s'élevait à **557.847 €** pour un budget total de : **3.841.137 euros**.

Estimation des résultats de l'exercice 2022 :

€	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 175 378,11	13 594,72
RECETTES	3 512 307,86	276 397,00
RESULTAT	+336 929,75	+262 802,28

Ces réalisations en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement permettent de prévoir un excédent cumulé de 336 929 € contre 334 487€ en 2021.

Le faible niveau d'investissement en 2022 permet de dégager un bilan de l'exercice positif, avec un excédent cumulé de 262 802 €.

IA. Recettes de fonctionnement 2022 :

La recette principale de fonctionnement provient de la subvention de la ville, versée au CCAS en fonction de ses besoins réels au cours de chaque exercice, à hauteur de 1 500 000 €, en diminution de 300 000 € par rapport à l'exercice 2021.

Concernant les produits des services, ils sont en diminution par rapport au réalisé 2021 (- 62 495 € soit -7,9 %). Pour les subventions, elles sont en augmentation de 56 496 € pour la Direction Solidarités Handicap, Animation seniors et en diminution de 241 995 € pour le Pôle santé ainsi que pour le PRE et l'action sociale.

Globalement, les réalisations de recettes de l'exercice 2022 sont en légère diminution par rapport à l'année précédente **-106 047 € soit -2,9%** et de -1,2 % par rapport aux prévisions budgétaires.

	€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Evolution / CA 2021
Chap	Recettes de fonctionnement de l'exercice	3 560 145,96	3 222 989,58	3 604 892,46	3 221 503,36	3 177 820,33	-11.8%
70	Produits des services (facturation...)	1 156 284,60	964 319,50	789 405,80	857 314,00	726 910,66	-7,9%
74	Dotations Subventions diverses	864 842,68	701 620,37	992 555,00	818 841,43	862 890,82	-13.1%
74	Participation Ville	1 500 000,00	1 500 000,00	1 800 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	-16,6%
75	Autres produits de gestion courante	2,22	1,90	1,51	100,00	1,88	+0,2 %
77	Produits exceptionnels	1 697,41	10 440,70	3 580,46	11 128,00	8 389,64	+1,3%
013	Atténuations de charges	25 897,50	42 487,18	12 825,76	30 000,00	75 507,40	+4.9%
042	Opérations d'ordre	11 421,55	4 119,93	6 523,93	4 119,93	4 119,93	-0,4%
002	Résultat reporté	374 545,40	358 561,38	13 462,38	334 487,53	334 487,53	+23,8%
	Recettes totales avec excédent reporté	3 934 691,36	3 581 550,96	3 618 354,84	3 555 990,89	3 512 307,86	-2,9%

▪La ventilation par service est la suivante :

RECETTES PAR SERVICE	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Evolution 2022 / au réalisé 2021
Centre médical	924 175	1 163 350	1 099 908	1 104 800	1 085 975	-1,3%
Centre dentaire	168 077	62 400	152 512	13 500	4 346	-97,1%
Atelier Santé Ville	95 594	136 356	188 052	164 600	108 156	-42,5%
Pôle Santé	1 098 956	1 362 106	1 440 472	1 282 900	1 198 477	-16,8%
Pôle séniors : Coordination gérontologique	95 805	105 000	84 256	94 900	88 022	4,5%
Pôle séniors : Ex Animations Séniors	5 761	65 000	16 531	70 000	61 356	271,1%
Service Action sociale	5 482	4 300	5 734	4 500	4 500	-21,5%
Pôle seniors et action sociale	107 049	174 300	106 522	172 928	153 878	44,5%
Direction Solidarités handicap	10 786	8 000	8 000	13 000	17 140	114,2%
PRE	220 600	215 100	215 100	203 446	203 446	-5,4%

IB. Dépenses de fonctionnement 2022

Avec une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de -2,6 % soit 83 953 € entre 2022 et 2021, la gestion des dépenses est globalement maîtrisée.

Les réalisations sont inférieures de 380 612 € par rapport aux prévisions budgétaires.

Les charges de personnel qui constituent le poste principal de dépense ont été en diminution de -7% selon l'évolution des effectifs.

Les charges à caractère général affichent une hausse de 81 980 € compte tenu de l'augmentation des coûts.

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Evolution CA 2022 /CA 2021
Chap	Dépenses réelles de fonctionnement	3 615 120,00	3 493 477,13	3 210 834,96	3 507 494,10	3 126 881,38	-2,6%
011	Charges à caractère général	470 616,01	305 382,68	227 440,94	385 800,08	309 420,56	36,0%
012	Charges de personnel	2 923 841,78	3 120 167,34	2 910 831,72	2 918 070,38	2 706 506,09	-7,0%
65	Autres charges de gestion courante	86 379,48	65 558,64	67 316,22	142 623,70	99 019,12	47,1%
66	Charges financières	15,83	486,87	661,36	1 000,00	150,61	-77,2%
67	Autres dépenses courantes et exceptionnelles	35 030,28	1 881,60	4 584,72	60 000,00	11 785,00	157,0%

042	Opérations d'ordre	60 246,60	74 611,45	73 032,35	48 496,73	48 496,73	-33,6%
	Dépenses totales	3 576 129,98	3 568 088,58	3 283 867,31	3 555 990,83	3 175 378,11	-3,3%

▪La ventilation par service est la suivante :

DEPENSES	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022 provisoire	Evolution 2022 / au réalisé 2021
Centre médical	76 794	86 360	44 845	96 655	84 644	88,7%
Centre dentaire	62 104	3 000	625	4 250	11 795	1787,2%
Atelier Santé Ville	30 530	59 850	28 423	71 243	42 304	48,8%
Pôle Santé	169 428	168 950	73 894	172 148	138 743	87,7%
Direction Solidarités	31 709	35 730	27 291	20 240	9 200	-66,3%
Pôle séniors : Coordination gérontologique	17 260	21 180	20 920	27 650	24 831	18,7%
Pôle séniors : Ex Animations Séniors	67 605	93 450	81 446	143 638	133 704	64,1%
Service Action sociale	19 641	58 720	26 147	49 780	25 930	-0,8%
Pôle Solidarités Seniors Action sociale	136 215	193 680	155 805	241 308	193 665	24,3%
PRE	9 338	35 756	16 115	87 767	35 187	118,3%
Rémunérations et charges	3 036 629	2 976 972	2 861 364	2 857 170	2 706 506	-5,4%
Formation, Recrutement et prévention	27 874	38 590	10 810	18 400	7 565	-30,0%

IC. Section d'investissement 2022

Ch	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Ch	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0			47 516,80	2 102,40	10	Dotations fonds divers	6 493,00	3 001,62	3 002,00	4 539,46	4539,46
21	Immobilisations corporelles	18 298,07	225 186,04	27 672,86	233 510,20	7 372,39	13 24	Subventions				1 250,00	
040	Opérations d'ordre	4 119,93	4 119,93	6 523,93	4 119,93	4 119,93	001	Excédent d'investissement reporté	126 633,49	185 319,94	185 319,94	223 360,81	223 360,81
RAR			32 783,87		3 796,69		040	Opérations d'ordre	74 611,45	69 648,35	73 032,35	48 496,73	48 496,73
	TOTAL	22 418,00	257 969,91	34 196,79	288 943,69	13 594,72		TOTAL	207 737,94	257 969,91	261 354,29	285 147,00	276 397,00

Le total des dépenses d'investissement 2022 s'établit ainsi à **13 594 € contre 34 196€ en 2021 soit -60,2%**.

Les recettes d'investissement se sont élevées à **285 147 €** excédent reporté compris.
Ce faible niveau d'investissement en 2022 permet de dégager un bilan de l'exercice positif.

II. LES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2023

IIA. Section de fonctionnement

▪ Les recettes prévues en 2023

CHAP	LIBELLE	BP2021	REALISE 2021	BP2022	REALISE 2022	BP2023	Evol. /2022 %
02	Résultat de fonctionnement reporté	13 462,38	13 462,38	334 487,53	334 487,53	336 929,75	0,6
13	Atténuations de charges	45 000,00	12 825,76	30 000,00	75 507,40	85 000,00	12,6
70	Produits des services	955 000	776 045,01	849 100,00	726 910,66	727 600,00	0,1
74	Dotations Subventions diverses	815 506,22	992 555,00	830 184,00	862 890,82	724 508,16	-16,0
74	Subvention Ville	1 800 000	1 800 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0,0
75	Autres produits de gestion courante	200,00	1,51	100,00	1,88	100	5218,0
77	Produits exceptionnels	15 000,00	3 580,46	10 000,00	8 389,64	25 000,00	199,8
42	Opérations d'ordre de transfert entre S	4 119,93	6 523,93	6 523,93	4 119,93	4 119,93	0,0
	TOTAL	3 648 288,53	3 604 994,05	3 560 395,46	3 512 307,86	3 403 257,84	-3,1

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 403 257 €, en recul de 109 050 € par rapport aux réalisations de l'exercice 2022 soit -3,1% .

Il convient toutefois de préciser que les prévisions de recettes sont établies avec prudence et sont susceptibles d'être majorées en cours d'année, en fonction des résultats de l'activité, ainsi que de l'acceptation de plusieurs dossiers de subventions en cours d'instruction.

Ces prévisions en recettes, après prise en compte du résultat de fonctionnement reporté des mouvements d'ordre et des dépenses prévues, nécessiteraient une subvention de la Ville pour équilibrer la section de fonctionnement de **1 500 000 €**, comme pour l'exercice précédent.

▪ La ventilation par service est la suivante :

RECETTES PAR SERVICE	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Evolution 2023 / au réalisé 2022
Centre médical	1 163 350	1 083 908,28	1 104 800	1 085 975	942 892	-13,2%
Centre dentaire	62 400	152 512,73	13 500	4 346	0	-0,0%
Atelier Santé Ville	136 356	204 052,8	138 100	108 156	104 100	-3,8%
Pôle Santé	1 362 106	1 440 473,81	1 256 400	1 198 477	1 046 992	-12,6%
Pôle séniors : Coordination gérontologique	105 000	84 256,4	92 500	88 022	86 000	-2,3%
Pôle séniors : Ex Animations Séniors	65 000	16 531	70 000	61 356	66 000	7,6%
Service Action sociale	4 300	5 734	5 528	4 500	4 500	-0,0%
Pôle seniors et action sociale	174 300	106 521,4	168 028	153 878	156 500	1,7%
Direction Solidarités handicap	8 000	8 000	13 000	17 140	17 000	-0,8%
PRE	215 100	215 100	215 100	203 446	203 446	0,00%

▪ Les Dépenses projetées en 2023 :

CHAPITRE	LIBELLE	BP2021	REALISE 2021	BP2022	REALISE 2022	BP 2023	Evol. /2022 %
11	Charges à caractère général	401 856,00	227 440,94	385 800,08	309 420,56	392 693,70	26,9
12	Charges de personnel	3 038 062,00	2 910 831,72	2 918 070,38	2 706 506,09	2 812 678,92	3,9
65	Autres charges de gestion courante	111 180,00	67 316,22	142 623,00	99 019,12	109 640,00	10,7
66	Charges financières	1 000,00	661,36	1 000,00	150,61	1000,00	564
67	Autres dépenses courantes et exceptionnelles	23000	4 584,72	60 000,00	11 785,00	60 000,00	409,1
22	Dépenses imprévues	3 542,18		0,70			
42	Opérations d'ordre de transfert entre S	69 648,35	73 032,35	48 496,73	48 496,73	27 245,22	-43,8
	TOTAL	3 648 288,53	3 283 867,31	3 555 990,89	3 175 378,11	3 403 257,84	7,2

▪La ventilation par service est la suivante :

DEPENSES	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Evolution 2023 / au réalisé 2022
Centre médical	76 794	86 360	44 845,42	86 545	84 644	123 260	45,6%
Centre dentaire	62 104	3 000	625,76	4 000	11 795	0	
Atelier Santé Ville	30 530	59 850	28423	71 853	42 304	43 100	1,9%
Pôle Santé	169 428	168 950	73 894,18	162 398	138 743	166 360	19,9%
Direction Solidarités et Handicap	31 709	35 730	27 291,76	19 040	9 200	16 000	73,9%
Pôle séniors : Coordination gérontologique	17 260	21 180	20 920,4	21 430	24 831	22 000	-11,4%
Pôle séniors : Ex Animations Séniors	67 605	93 450	81 446,78	132 300	133 704	148 360	11,0%
Service Action sociale	19 641	58 720	26 147	49 780	25 930	39 200	51,2%
Pôle Solidarités Seniors Action sociale	136 215	193 680	155 805,94	222 550	193 665	225 560	16,5%
PRE	9 338	35 756	16 115,94	90 767	35 187	66 306	88,4%
Rémunérations et charges	3 036 629	2 976 972	2 861 364,69	2 904 608	2 706 506	2 812 679	3,9%
Formation, Recrutement et prévention	27 874	38 590	10 810,67	18 400	7 565	18 400	143,2%

Il ressort en particulier des prévisions pour 2023 une diminution de 152 733 euros soit -4,3 % par rapport au BP2022 et + 7,2% par rapport au réalisé 2022.

IIB. Section d'investissement 2023

Les dépenses prévues concernent :

- du matériel d'équipement pour les interventions de l'ASV
- des lits d'examen pour 4 cabinets médicaux et du mobilier en vue de la réhabilitation du CMS
- d'éventuelles demandes pour des aménagements de postes
- des tablettes pour les ateliers numériques des seniors.

La rénovation de matériel informatique sera poursuivie par la DSI notamment pour le PRE.

Les recettes se composeraient de :

- une subvention de la Région pour l'achat de matériel du CMS estimée à 11 500 €
- l'excédent reporté de la section d'investissement du budget 2022, à hauteur de 262 802 € ;
- le FCTVA, à hauteur de 1 209 € ;
- les dotations aux amortissements, à hauteur de 27 245 €.

Comme les années précédentes, les crédits non utilisés permettent de constituer une réserve dans la perspective de la rénovation du Centre de santé et de l'acquisition de nouveaux équipements.

Pour l'exercice 2022, le CCAS de Pierrefitte-sur-Seine poursuivra son engagement en faveur des publics vulnérables en reconduisant bon nombre d'actions sociales insufflées précédemment, gardant ainsi une constance dans la ligne budgétaire tenue depuis plusieurs exercices.

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX DEPENSES DE PERSONNEL, A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET A LA DUREE DU TRAVAIL DU CCAS DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

1. Bilan 2022 et Perspective 2023 de la masse salariale

Bilan 2022

Le CCAS à l'instar de la ville poursuit et amplifie un travail de maîtrise de la masse salariale.

Cette action pérenne passe :

- par une organisation des services revisitée afin de la rendre la plus efficace possible
- par un strict contrôle des recrutements et des remplacements y compris sur des périodes courtes.

Au regard de la part des dépenses de personnel dans le budget du CCAS (85,2 %), il s'agit d'une obligation indispensable.

En 2022, deux phénomènes auraient pu enrayer cette démarche.

Le premier, national, dont on ne peut que se féliciter puisque cela n'était pas advenu depuis 2017 est, au 1^{er} juillet, la hausse du point d'indice de 3,5%.

Le second est la volonté municipale et du Conseil d'administration de revaloriser sensiblement la rémunération des médecins également au 1^{er} juillet.

Quand on observe les nombreuses protestations portées par les syndicats de médecin, on se dit que la ville a, avec ses faibles moyens, su anticiper le désarroi de ces professionnels de santé.

Pourtant en dépit de ces deux contraintes, le budget consacré à l'ensemble des collaborateurs du CCAS a diminué entre 2022 et 2021 de plus de 12%. (2 705 611 € versus 2 910 854 €)

La rigueur nous oblige à nuancer cet excellent résultat en observant que faute de candidats sur certains postes (PRE par exemple), ceux-ci n'ont pas été pourvus et ont donc minoré les dépenses mais aussi les recettes puisqu'il s'agit d'emplois largement subventionnés.

Perspectives 2023

Les premières estimations pour 2023 prévoient une hausse de la masse salariale par rapport à 2022 de + 3,93% pour s'élever à 2 812 497€.

Il ne s'agit nullement d'un relâchement des efforts entrepris puisque nous resterions à un niveau inférieur par rapport à 2021 de 3,5% alors même qu'entre temps :

- il y aura eu 2 ans de GVT (glissement vieillesse technicité : avancement d'échelon par exemple)
- l'impact de la hausse du point d'indice sur une année pleine et non sur un semestre comme en 2002
- l'impact de la revalorisation des médecins sur une année pleine également

De plus, il convient de prendre en compte pour 2023, des postes non pourvus en 2022 par exemple les référents PRE qui à eux seuls représentent une dépense estimée à plus de 70 000 €. Il s'agit de postes subventionnés à près de 80 %.

La seule réelle nouveauté serait la réactualisation d'un poste d'accueil/gestionnaire tiers payant, poste qui lui aussi devrait se financer en diminuant le taux d'impayés au CMS.

Les autres éléments constituant la masse salariale (taux de cotisations, taxes, assurance statutaire, participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance ne devraient guère évoluer.

2. L'évolution de la structure des effectifs

La structuration prévisionnelle pour 2023 est indiquée ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
A	7	9	12	15	11	12	10
B	6	8	5	7	4	4	4
C	42	43	43	42	37	30	29
Emploi hors filières	32	27	30	34	27	20	17
Total	87	87	90	94	79	66	60

Pour autant, celle-ci pourra varier sensiblement selon les profils des personnes recrutées ou partantes en cours d'année.

3. Eléments ayant trait à la gestion du temps de travail

Cette année verra la mise en œuvre du suivi du temps de travail à travers un dispositif de badgeage pour l'ensemble des agents.

Au-delà des premiers mois qui seront des tests grandeur nature, il est attendu de ce système d'une part d'offrir à l'ensemble des agents une meilleure vision de leurs temps de travail, d'autre part pour ceux pour qui cela est possible une certaine variabilité de celui-ci, enfin un meilleur suivi de l'organisation des services, de la nécessité ou pas d'heures supplémentaires, une connaissance plus objectives des pointes d'activité...

Avec la ville, dès le 1^{er} mois de mis en œuvre, un bilan sera dressé pour modifier ce qui doit l'être si le besoin s'en fait sentir.

Dans ce contexte, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes en maintenant l'action sociale et la prévention de proximité sont une priorité.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'administration :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023**
- d'approuver les orientations budgétaires proposées dans le présent rapport**